

**MAISON
DE QUARTIER
DE SAINT-JEAN**

PROJET
INSTITUTIONNEL

et

DIRECTIONS
D'ACTION

Version 2018

Avec les adjonctions adoptées par l'Assemblée Générale du 14 avril 2018.

Table des matières

Association de la Maison de Quartier de Saint-Jean (MQSJ) :		
Le contexte historique et géographique		p. 3
Organigramme du projet institutionnel de la MQSJ :		
Fondements, axes structurants et directions d’actions		p. 5
Les valeurs		p. 6
Les missions, les objectifs fondamentaux		p. 8
Contexte institutionnel, légal et réglementaire dans lequel s’inscrivent ces missions et objectifs fondamentaux		p. 9
L’ancrage dans le quartier		p. 10
Définition des actions prioritaires et directions d'actions		p. 12
<i>Accueil « Maison » tous publics</i>	<i>p. 12</i>	
<i>Actions en faveur de la jeunesse</i>	<i>p. 12</i>	
<i>Accueil « Enfants »</i>	<i>p. 13</i>	
<i>Accueil « Ados »</i>	<i>p. 14</i>	
<i>Intégration jeunes adultes</i>	<i>p. 15</i>	
<i>Secteur aînés</i>	<i>p. 16</i>	
<i>Meilleure intégration des populations migrantes</i>		
<i>établies dans le quartier</i>	<i>p. 17</i>	
<i>Démocratie participative</i>	<i>p. 17</i>	
<i>Événements festifs et culturels</i>	<i>p. 18</i>	
<i>Communication</i>	<i>p. 19</i>	
<i>Les Editions « Parlez-moi de Saint-Jean »</i>	<i>p. 19</i>	
<i>Évaluation interne des activités et du fonctionnement</i>		
<i>de la MQSJ : 8 principes</i>	<i>p. 21</i>	
Fonctionnement associatif		p. 23
<i>Principes de base</i>	<i>p. 23</i>	
<i>La présidence</i>	<i>p. 23</i>	
<i>Les commissions et leur cahier des charges</i>	<i>p. 25</i>	
<i>Composition du comité et des commissions</i>	<i>p. 26</i>	

Association de la Maison de Quartier de Saint-Jean : Le contexte historique et géographique

L'association de la Maison de Quartier de Saint-Jean a été créée le 1^{er} avril 1985 à l'initiative d'un groupe d'habitants qui, après avoir mené des actions de sensibilisation dans le quartier et avoir œuvré en collaboration avec des groupements désireux d'offrir un lieu d'accueil pour les aînés, a réuni une assemblée constitutive qui a regroupé plusieurs dizaines de personnes. Les contacts établis avec la Ville de Genève ont permis à cette association de disposer de locaux et de commencer à pallier l'absence de toute structure socio-culturelle dans le quartier.

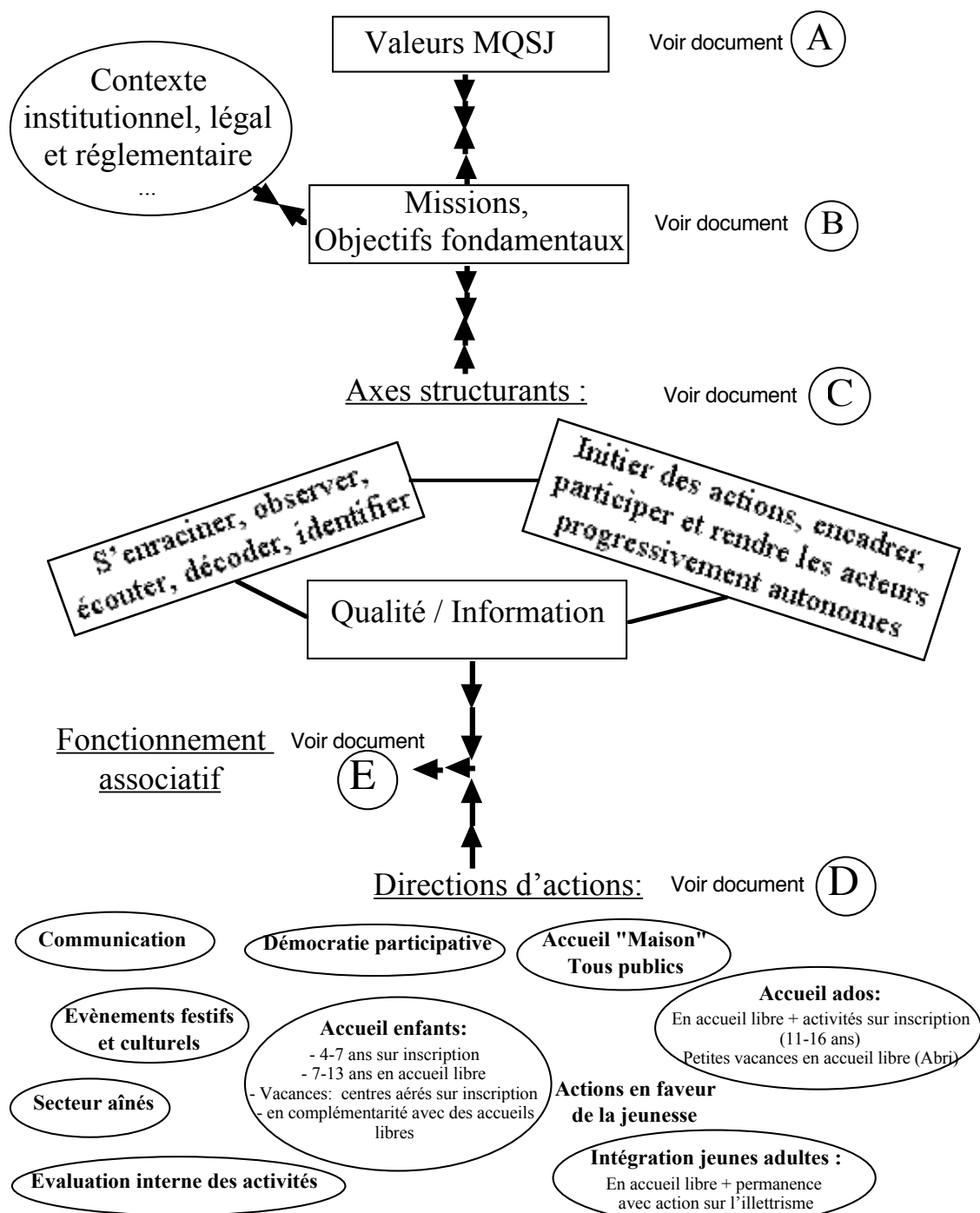
Dès sa fondation, la Maison de Quartier de Saint-Jean a mis au cœur de ses objectifs l'engagement des habitants, engagement à la fois militant et bénévole. Elle œuvre en veillant à offrir des possibilités adaptées à chacun pour s'engager dans une démarche collective et formative en faveur du quartier. L'autre axe fort qui s'est dégagé dès la création de la Maison de Quartier a été le besoin de prendre en compte la diversité culturelle et intergénérationnelle des habitants. Accueillant toutes les classes d'âge, la Maison de Quartier de Saint-Jean a développé dès 1985 un accueil spécifique pour les aînés qui ne disposaient alors pas de club d'aînés.

D'abord localisée aux numéros 39 et 41 de la rue de Saint-Jean, la Maison de Quartier occupe maintenant un bâtiment conçu pour ses activités et construit sur la couverture des voies de chemin-de-fer au numéro 8 du chemin Furet. Sa zone d'influence est relativement étendue : les envois tous ménages de la Maison de Quartier sont expédiés à environ 11.000 adresses du secteur postal 1203. Pour délimiter cette zone d'influence, l'association de la Maison de Quartier de Saint-Jean se fonde sur une définition subjective du quartier et non sur un tracé de limites territoriales préétablies : ce sont les habitants qui, en fonction de leur sentiment d'appartenance ou de lien avec la MQ, définissent s'ils "sont du quartier" ou non. Si l'on examine le lieu de domicile de nos usagers, la zone d'influence de la MQ s'étend principalement du Boulevard James Fazy jusqu'à l'avenue Henry Golay; et du Rhône jusqu'à la rue de Lyon et au-delà dans les « sous-secteurs statistiques » Bourgogne, Soubeyran, Surinam, Geisendorf, Prairie et Dassier. Selon les moments, les centres d'intérêt ou le type de population, la zone d'influence de la MQ se déplace autour d'un « noyau central » constitué du cœur des quartiers de Saint-Jean et des Charmilles.

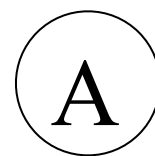
La maison de Quartier de Saint-Jean fonctionne en réseau avec les écoles primaires suivantes : Saint-Jean, Devin-du-Village, Cayla. Europe, Chamilles, Charles-Giron, Jardins du Rhône, les Ouches et, occasionnellement Geisendorf et le Seujet. Elle entretient des liens avec les responsables du GIAP sur ces secteurs. Une relation étroite de collaboration s'est construite avec le cycle d'orientation de Cayla et des élèves de l'Ecole de commerce Nicolas-Bouvier, du collège Voltaire et de l'école de culture générale Henry Dunant fréquentent la Maison de Quartier.

Un réseau regroupe toutes les institutions et associations oeuvrant dans le quartier et des collaborations plus ponctuelles s'établissent en fonction des besoins et des activités avec certaines d'entre elles. La Maison de Quartier de Saint-Jean est ainsi en liens, entre autres, avec Lyon 99, les TSHM, les UAC, les îlotiers de la police, les agents de la Ville, des institutions de santé, des EMS, la bibliothèque, etc. Des collaborations fréquentes se nouent avec les associations du quartier, comme le Forum Saint-Jean-Charmites, les associations de parents d'élèves et d'habitants, Rinia Contact, les ludothèques, Saint-Jean en fête (La Ville est à Vous) ou encore le regroupement des artistes et artisans oeuvrant dans les bâtiments de la couverture des voies. Enfin, de multiples actions en réseau, en fonction de leurs spécificités, permettent à la Maison de Quartier de Saint-Jean d'être en lien avec des associations ou organismes comme Lire et Écrire, "La Boîte à Boulots/Projet VIA" ou encore Infor Jeunes (Hospice Général).

***Organigramme du projet institutionnel de la MQSJ :
Fondements, axes structurants et directions d'actions***



Les valeurs



Les actions de l'association de la Maison de Quartier de Saint-Jean reposent de fait sur un système de valeurs, une "idéologie":

L'association se préoccupe principalement de la vie en société dans le cadre du quartier: les habitants, les individus, sont considérés comme des **acteurs à part entière** de la création de cette vie sociale. Tout lien social, tout ce qui relève du collectif doit être une émanation des acteurs eux-mêmes. Les inégalités d'accès à l'information, à la culture, aux savoirs, au pouvoir ne sont que des productions sociales: **tout être humain a les potentialités de devenir un acteur de la vie sociale.**

Pour que ces potentialités puissent s'exprimer, le collectif, le groupe social doit tendre continuellement à l'**égalité** de ses membres: non seulement une égalité des chances d'accès à la culture, aux savoirs, à un revenu décent, à la santé, aux loisirs, etc... mais aussi une égalité des résultats.

L'égalité de tous les acteurs implique la reconnaissance de la diversité culturelle: les acteurs ont des identités plurielles (en même temps homme ou femme, ouvrier ou cadre, habitant de telle ou telle rue, automobiliste ou piéton, musicien ou footballeur, locataire ou propriétaire, voisin de la MQ ou utilisateur habitant à bonne distance, genevois ou fraîchement immigré, adolescent ou personne âgée, croyant pratiquant ou athée, etc..). Ces identités plurielles créent des collectifs divers et jamais stabilisés (par exemple, le collectif de la poste se disloque sur les questions de circulation). Cette **diversité culturelle est donc source de conflits et d'accords et c'est sur ces conflits et ces accords que se reconstruit continuellement du collectif.** La diversité culturelle implique la reconnaissance de l'autre dans son identité, dans ses identités, l'ouverture à l'autre, mais ne s'arrête pas à la tolérance, qui peut être synonyme de laisser-faire, d'individualisme, de communautarisme. L'ouverture et la reconnaissance de l'autre doivent permettre la construction d'un vivre ensemble, de liens sociaux, de collectifs. Mais ces reconstructions permanentes exigent de l'action. C'est ce à quoi l'association de la Maison de Quartier cherche à contribuer en considérant notamment que la diversité dans le

choix des apports extérieurs est garante de vie, car toute personne est une « pierre du quartier » et permet un autre point de vue enrichissant. La MQ met à disposition ses compétences et ses infrastructures, mais ne signe pas forcément son intervention pour laisser l'identité des autres prévaloir.

L'égalité de tous les acteurs impliqués dans la reconstruction permanente de collectifs suppose l'existence de la **démocratie**: il ne s'agit pas de supplanter la démocratie représentative en place mais de la compléter, de donner à chaque individu la possibilité d'agir, de devenir un acteur social. Mais cette possibilité d'agir s'apprend, se construit, depuis la petite enfance, pendant la scolarité et ensuite, en tant que citoyen.

Elle exige autant l'**autonomisation des acteurs** qu'un **engagement éthique** de leur part: la reconnaissance de l'autre dans la construction du vivre-ensemble. Tout collectif, l'école, le lieu de travail, l'immeuble, une association comme celle de la Maison de Quartier se doit de mettre en application l'idée d'éviter que les individus subissent passivement des décisions imposées d'ailleurs sans qu'il leur soit donnée la possibilité d'intervenir en tant qu'acteurs s'ils le désirent. En ce sens, l'idée de démocratie défendue ici est celle de **démocratie participative**. Pour l'association de la Maison de Quartier de Saint-Jean, la construction et le renforcement de cette démocratie participative est non seulement un but à poursuivre au moyen de ses activités, mais aussi un mode de faire à promouvoir dans son fonctionnement interne. Dans cette perspective, l'assemblée générale du 8 avril 2017 a modifié l'art. 27 des statuts : pour que le mode de prise de décision du comité soit mieux en phase avec l'idée d'égalité et de non discrimination des minorités, les échanges doivent viser à rechercher un consensus. A défaut, si la situation ne permet pas de rouvrir le débat, une décision peut être prise à la majorité des membres présents.

Les missions, les objectifs fondamentaux

En fonction des valeurs sur lesquelles s'appuie l'association, les actions, les projets initiés ou soutenus par l'association de la Maison de Quartier de Saint-Jean visent prioritairement à:

- maintenir et favoriser le lien social;

- favoriser l'intégration, notamment en développant les potentialités des usagers (enfants, adolescents, adultes) à devenir des acteurs sociaux voulant et pouvant s'engager dans la création de collectifs;

- favoriser la vie associative

- lutter contre l'exclusion, tant en amont (prévention) qu'en aval

Contexte institutionnel, légal et réglementaire dans lequel s'inscrivent ces missions et objectifs fondamentaux

La Maison de Quartier de Saint-Jean est gérée par une association de droit suisse qui, en vertu des articles 60 et suivants du Code Civil dispose de la personnalité juridique et est donc juridiquement autonome. Cette association s'est dotée de statuts qui déterminent ses buts et le cadre général de son organisation. Ce projet institutionnel précise le fonctionnement interne de l'association fondé sur l'idée de démocratie participative (voir document E).

Comme l'indiquent ses statuts, l'association de la Maison de Quartier de Saint-Jean inscrit ses actions dans le cadre légal de l'animation sociale à Genève, tel que fixé par la loi cantonale (Loi J 6 11). A ce titre, elle bénéficie de moyens en subventions, services, locaux et équipements, mis à disposition par le canton et la Ville de Genève et, dans le cadre de la Convention collective de travail, elle est l'employeur au quotidien du personnel (animateurs-trices, moniteurs-trices, personnel administratif et technique) qu'elle peut engager avec les moyens fournis par le canton et la commune, par l'entremise de la FASE (Fondation pour l'animation socio-culturelle). Elle respecte les règles en vigueur quant à la redevabilité (rapports d'activité, etc.) au sujet de ces moyens qui lui sont fournis.

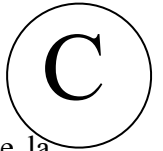
L'association est liée par une convention tripartite à la Ville de Genève et à la FASE, convention qui précise son programme d'action pour la période en cours et les moyens que les deux partenaires institutionnels mettent à sa disposition. Elle bénéficie aussi de l'appui de la FASE et de la Ville de Genève pour la réalisation de ses objectifs.

L'inscription des actions de l'association dans le cadre légal de l'animation sociale à Genève implique que l'association soit membre de la Fédération des Associations de Centres de loisirs et de rencontres (FCLR). Elle s'y engage de façon active pour y défendre l'autonomie des associations membres, sa conception de l'animation sociale et les valeurs qui fondent son projet institutionnel.

De plus, l'association est membre de la Coordination des Centres de loisirs de la Ville de Genève (CCV) dans laquelle elle s'engage activement pour y défendre les mêmes éléments qu'à la FCLR.

L'association de la Maison de Quartier de Saint-Jean définit son projet institutionnel, ses programmes d'actions et ses activités en conformité avec la charte cantonale des centres, qui est citée comme fondement de l'animation sociale à Genève par la loi J 6 11. Parmi les différents buts fixés par la Charte, elle met la priorité sur toute action ayant pour horizon l'émancipation collective des habitants, quel que soit leur âge, dans une perspective de développement de démarches de démocratie participative (cf. document A sur les valeurs).

L'ancrage dans le quartier



L'art. 5 des statuts de la MQSJ dit : « L'Association est attentive aux besoins réels de la population, l'informe de ses activités, sollicite ses propositions et sa participation active. » Dans son organigramme de la page 4, le présent projet institutionnel, reprenant cette injonction, pose comme premier axe structurant des actions de la MQ « s'enraciner, observer, écouter, décoder, identifier ». Constatant que le quartier s'agrandit et que sa population devient moins homogène, le comité a estimé que le projet institutionnel souffrait du manque d'une analyse de la situation sociale du quartier ainsi que des besoins des habitants et des problématiques observées. Sur le terrain, cette analyse est souvent implicite et est souvent le fait des professionnels. Or, c'est sur la base de cette analyse que devraient reposer les directions d'actions prioritaires.

Il convient dès lors de :

- définir et préciser les rôles de l'association, des membres du comité et des commissions, ainsi que des professionnels pour être à même de mieux saisir les situations sociales du quartier et de faire émerger plus précisément les attentes, besoins et ressentis des habitants du quartier.
- permettre à tous les acteurs de l'association de pouvoir exercer leurs compétences d'« experts du quotidien ».
- permettre à l'association de mieux se positionner dans les débats concernant la manière d'assurer une meilleure cohésion sociale dans l'agglomération genevoise (rôle de prévention défini par la Charte pour les MQ, lutte contre les inégalités sociales sectorielles,...).

A partir de 2011, l'association cherche :

- à mieux collecter et utiliser les données issues de la pratique de la MQ
- à continuer à mener des enquêtes de terrain et à exploiter les données déjà récoltées
- à mener des débats en comité, en commissions et en Assemblée Générale
- à mettre sur pied des demi-journées d'études pour les professionnels et les bénévoles intéressés
- à diffuser de textes de référence.

Par ces différentes actions, on vise d'une part à mieux prendre connaissance de situations particulières dans le quartier et, d'autre part, à mieux comprendre les outils statistiques mis à disposition par le canton et la commune (par ex. CATI-GE). Plus fondamentalement, l'association va chercher à fournir à ses professionnels et à ses membres intéressés les conditions favorables à un apprentissage d'une démarche de déconstruction-reconstruction des données fournies par les statistiques officielles pour les remettre dans une perspective locale utilisable. Sera interrogée - par la prise de conscience de la relativité de toute connaissance du quartier - la tendance dominante actuelle qui prétend pouvoir mesurer tant les besoins d'un quartier que l'efficacité, voire l'efficience, des actions réalisées pour les satisfaire.

Le but est d'arriver à ce que l'axe structurant « s'enraciner, observer, écouter, décoder, identifier » puisse être mis en œuvre de manière plus explicite par des processus impliquant tant les professionnels que les membres de l'association. Cela exige que les différentes

instances de l'association doivent veiller continuellement à ce que ceux-ci aient la possibilité de réellement s'approprier les objectifs généraux de la maison de quartier de Saint-Jean relatifs à l'émancipation collective des habitants et à la démocratie participative.

Définition des actions prioritaires et directions d'actions

Les actions prioritaires définies lors de la journée du 19 juin 2004 et adoptées par l'Assemblée Générale de l'association le 8 avril 2005 s'inscrivent dans un processus évolutif faisant l'objet d'une évaluation continue et évolutive sous la responsabilité du comité.

Elles ont été ainsi régulièrement amendées par le comité avec l'aval de l'Assemblée Générale pour les orientations générales.

Etat en avril 2017 :

Accueil "Maison" tous publics

Considéré comme la base de travail rendant possible la plupart des objectifs poursuivis, l'accueil "Tous publics" sous toutes ses formes a été plébiscité en tant que priorité haute, avec une volonté de chercher constamment à améliorer et renforcer la qualité et la durée de cet accueil.

L'accueil s'entend comme une période de disponibilité entière de la ou les personnes qui le pratiquent.

L'accueil contribue à:

- créer et renforcer le lien social
- être à l'écoute et décoder les besoins du quartier
- développer, chez les usagers, le sentiment de reconnaissance et d'appartenance à la collectivité

Actions en faveur de la jeunesse

Jusqu'en juin 2011 à la MQSJ, deux secteurs différents prenaient en charge les enfants et les adolescents. Ces deux secteurs fonctionnaient de manière assez peu interactive au niveau de leur gestion, malgré un certain nombre de passerelles qui avaient déjà été jetées au niveau des activités proposées aux enfants et aux ados. Malgré une envie de transversalité, les charges incombant à la gestion de ces deux secteurs ainsi que la répartition des tâches actuelles entre les animateurs entraînaient un repli des deux équipes sur elles-mêmes. Par ailleurs, les deux équipes se référaient à des commissions spécifiques et étaient mandatées par celles-ci pour développer des projets distincts. Or, ce parallélisme des procédures de gestion et de décisions constituait un facteur d'éloignement entre les secteurs ados et enfants et accentuait d'une certaine manière un sentiment de surcharge pour les animateurs-trices qui devaient multiplier les espaces et les temps de réflexion pour pouvoir communiquer correctement avec leurs collègues sur ces sujets.

De plus, et surtout, cette conception de notre offre en fonction de deux catégories *enfants* et *ados* ne correspond plus à la réalité qui a vu fleurir trois nouveaux sous-ensembles (les *4-7 ans*, les *préados* et les *jeunes adultes*) qui nécessitent des approches particulières.

Une nouvelle répartition des responsabilités des suivis est donc nécessaire en veillant à la cohérence d'ensemble des actions de la MQSJ en faveur de tout le « secteur jeunesse ». Dès lors, les membres de l' « équipe jeunesse » ne devront pas se spécialiser et travailler de manière séparée, bien au contraire. En effet, il s'agit plutôt d'envisager les choses sous l'angle collectif. Dans cette perspective, la répartition des charges signifie davantage que les différents membres de l'équipe jeunesse auront pour tâche de tenir compte et de faire valoir les intérêts spécifiques des différents sous-groupes dans les prises de décisions collectives. Les objectifs et actions pour chaque catégorie d'âge restent cependant spécifiques :

Accueil "Enfants"

L'accueil "Enfants" vise à mieux répondre à un certain nombre de besoins et comportements identifiés dans la population enfantine du quartier.

Il en découle une organisation de l'activité selon deux axes principaux:

- Pendant les périodes scolaires :

a) un accueil spécifique et sur inscription pour les 4 – 7 ans (degrés scolaires 1P-4P):

- Une forte demande de prise en charge d'enfants ne pouvant plus être placés en crèche et jardin d'enfants s'exprime dans le quartier
- La qualité de la prise en charge doit rester centrale. Or, les travaux de psychopédagogie montrent une spécificité de l'éducation des 0-8 ans, éducation devant conduire petit à petit vers une aptitude à construire de plus en plus de savoirs scolaires. Une spécificité d'une prise en charge des 4-7 ans s'impose donc pour permettre aussi de préparer les plus jeunes à l'accueil libre (valeur fondatrice, s'il en est, de l'animation socioculturelle).
- La qualité de la prise en charge impose aussi de porter une attention soutenue sur les questions d'encadrement et de sécurité. Dans cette perspective, il est avéré qu'une formule d'accueil libre ne convient pas aux 4-7 ans.
- La qualité de la prise en charge se réfère à une mise en œuvre des valeurs du projet institutionnel de la Maison de Quartier et de celles du projet éducatif genevois (art. 4 LIP) : ouverture au monde et aux autres dans un esprit de solidarité et de coopération, développement de la faculté de discernement, attachement aux valeurs du développement durable, lutte contre les inégalités de chance de réussite scolaire et sociale. A cet effet, un encadrement de type interdisciplinaire est mis sur pied, l'équipe des référents se composant d'un animateur socio-culturel responsable, d'une psychomotricienne et d'une monitrice.
- Sur la base des considérants ci-dessus, le projet d'accueil des 4-7 ans doit remplir les conditions suivantes :
 - Privilégier un groupe de taille réduite répondant aux critères d'encadrement de la FASe (16 enfants)
 - Groupe sur inscription
 - Projet évolutif (pour tendre à être compatible avec Harnos et l'article constitutionnel genevois concernant la prise en charge extrascolaire des élèves).

Le financement de cet accueil par la MQSJ n'est pas garanti à moyen terme. Sa pérennisation devra être recherchée en collaboration avec les milieux de la psychomotricité en faisant

reconnaître cet accueil comme apport spécifique de la MQSJ à la prise en charge extrascolaire des enfants (article constitutionnel).

Un texte détaillé définit les caractéristiques de cet accueil.

b) un accueil libre pour les 7 – 13 ans :

Les besoins repérés ayant justifié la création d'un accueil libre sont les suivants:

- besoin d'un lieu privilégié, accessible et ouvert aux enfants de moins de 13 ans
- besoin d'un espace d'expérimentation qui offre une sécurité et des règles
- besoin de rencontres entre pairs, de reconnaissance et de respect réciproque
- besoin d'un espace de confrontation au monde adulte dans un cadre qui soit extrascolaire et extra familial

A travers cette formule, nous visons non seulement à réorienter notre action en direction d'un plus large éventail de la population mais également à répondre aux besoins identifiés ci-dessus. Globalement ce sont les idées d'élargissement de notre action et d'accessibilité qui sont prédominantes, de même que notre capacité à identifier d'autres besoins au cours du processus. Ces idées ne doivent en aucun cas être confondues avec des notions quantitatives. Le nombre d'enfants qui fréquentent le secteur ne doit en effet pas constituer une fin en soi, mais un baromètre de notre action.

- Pendant les périodes de vacances une complémentarité entre des accueils sur inscription (type centre aéré) et des accueils libres :

La formule de l'accueil sur inscription sous forme de centre aéré a été retenue notamment par l'aspect qualitatif qu'elle présente en réponse à la demande des parents.

Elle est appliquée durant les vacances scolaires d'octobre, de février et d'été.

De plus, pendant les vacances de février et d'octobre, la Maison de Quartier de Saint-Jean participe activement au réseau de l'Abri qui permet un accueil libre pour enfants et adolescents dans le secteur de l'Europe. Durant les vacances d'été, pour autant que les ressources financières le permettent, un accueil libre est ouvert pendant quelques semaines en ciblant une partie du quartier dans laquelle il apporte des réponses à des besoins spécifiques.

Accueil "Ados"

Destiné principalement aux jeunes de 11 à 16 ans, cet accueil s'articule autour de deux principes:

Principe de congruence

Il s'agit de tenter par le biais de la réflexion et du temps que l'on se donne en équipe pour gérer et mettre en place les activités, de toujours être en cohérence entre l'information et la communication.

Nous avons ainsi, au travers des règles, décidé d'une "barre" au-dessous de laquelle les jeunes ne doivent pas descendre. Il est important de pouvoir éviter toute contrainte ou tout double discours quant à la nature de cette barre.

Nos attitudes définissent les relations, tandis que la parole définit le contenu de ces relations. La congruence est le principe qui dit que ces deux axes doivent être cohérents et construits.

L'accueil libre

Les jeunes peuvent aller et venir librement dans le lieu et les activités, pour autant qu'ils respectent les règles de vie. Ils n'ont pas besoin de remplir d'inscription ni de justifier leur identité. Ils choisissent de rester et/ou partir.

Cette notion de choix nous paraît fondamentale parce qu'elle permet de nouer des relations basées sur le libre choix et de travailler sur la longueur. Ce principe nous paraît être plus que jamais un excellent moyen de vérifier et d'encourager l'adhésion et la participation au projet, chose qui à notre sens fait cruellement défaut à "la rue". Il ne nous empêche pas de proposer malgré tout certaines activités sur inscription, ou sur autorisation des parents (ateliers, sorties, camps, etc.)

Intégration jeunes adultes

Par cette priorité, les options prises par la Maison de Quartier depuis de nombreuses années sont validées. Il s'agit de mener notamment un travail socio-éducatif et de prévention (petits jobs, suivi de dossiers individuels, aide directes et indirectes, orientation et réinsertion, etc.).

Cette intégration se réalise aussi bien durant des moments d'accueil spécifiques, que lors de l'accueil ados et "maison" ou au travers des actions de réseaux (Coordination jeunesse, réseau conseillers sociaux Cayla, réseau quartier, etc.).

Cette intégration des jeunes adultes s'effectue en complémentarité avec le travail des TSHM du quartier.

L'accueil des jeunes adultes à la MQSJ insiste sur l'aspect culturel : ces jeunes doivent retrouver le plaisir des choses simples, il convient de nourrir leur imaginaire et les activités proposées devraient aller dans ce sens. Ce qu'il est important de développer, c'est un aspect d'éducation informelle qui ne crée pas chez les jeunes un risque de perdre la face.

L'aide administrative proposée au sein de cet accueil reste très basique : il ne s'agit en aucun cas de se substituer aux différents services d'assistance sociale existants (Infor Jeunes, par ex.). Le rôle principal de cet accueil est de permettre un relais - assurer un rôle de "référént relais" - entre les jeunes du quartier et les institutions habilitées à répondre au mieux aux questions spécifiques de ces derniers en mettant à profit le lien de confiance qui s'est construit: "nous n'avons pas toutes les réponses, mais nous allons les chercher ensemble".

L'accueil des jeunes adultes cherche aussi à privilégier une dimension importante : fondé sur l'hypothèse qu'il y a un réel problème d'illettrisme chez certains jeunes dans le quartier, un dispositif est mis sur pied dans la mesure du possible afin de permettre à des jeunes qui en expriment le besoin de se remettre en confiance avec l'écrit,

Sur la base des considérants ci-dessus, l'accueil des jeunes adultes s'adresse à un public cible avec des besoins spécifiques par la mise en place d'une permanence ad hoc sur un moment précis de la semaine. Cette permanence est ouverte dans les locaux de la MQSJ. Peuvent aussi être ouverts des moments d'accueil plus informels, en salle de gym par exemple, pour permettre des prises de contacts et des occasions de maintenir le lien.

Secteur "Aînés"

Le premier principe à être affirmé par la Commission Aînés est le suivant : pour assumer les valeurs avancées par le Projet institutionnel de la MQSJ, le secteur aînés est par définition une nécessité. Les aînés, comme les enfants, les adolescents et les adultes sont partie prenante et doivent être acteurs de la création de la vie sociale.

En outre, le secteur aînés de la MQ est une spécificité, née de la tradition et de l'histoire de la MQ, mais est aussi issu des besoins de la population du quartier. Il est important de le défendre en tant que tel.

Ces besoins, propres à la population des seniors, impliquent d'entretenir une certaine proximité permettant non seulement de tenir compte des limites liées à ladite population (la mobilité et ses restrictions par exemple) mais aussi de construire des relations et des liens réguliers sur le long terme.

Par ailleurs, une partie du programme se construit de manière à offrir un espace privilégié et propre aux aînés, pour leur préserver un temps et un lieu spécifiques, axés sur leurs envies et leurs besoins. Dans ce cadre, les liens avec d'autres institutions du quartier comme les maisons de retraite sont privilégiés. Une autre partie des activités cherche à créer et maintenir un lien avec les autres populations (intergénérationnel), à susciter et développer un état d'activité mentale et physique basé sur la curiosité, l'envie, l'ouverture et l'esprit critique. Il est à noter que le principe d'intergénérationnel (principe fondateur de la MQ) exige aussi une certaine proximité pour pouvoir s'appliquer réellement.

Par cette politique, alternant moments aînés et intergénérationnels, la Maison de quartier cherche à (re)mettre en lien des populations qui ne se comprennent plus ou pas et qui pourtant sont dans l'obligation de vivre ensemble. L'objectif visé est le «mieux»-vivre ensemble». De plus, l'attitude proactive de l'association dans ce domaine permet d'« incarner » en quelque sorte une volonté d'ouverture et de changement face à une situation sociale qui se péjore d'année en année.

En proposant des activités accessibles à tous les seniors (financièrement et géographiquement parlant), variées (dans les thèmes, les lieux, les méthodes et les valeurs), la maison de quartier vise à tisser des liens basés sur l'égalité et la fraternité et à développer un esprit de solidarité.

Ainsi les problématiques telles que la solitude, l'isolement et l'exclusion (qui sans être l'apanage de la population aînée, restent les problématiques récurrentes auxquelles nous

sommes confrontés) peuvent être efficacement combattues, non seulement sur le terrain des idées mais aussi de manière concrète.

Promouvoir une collaboration avec les services existants dans un souci de complémentarité et de travail de réseau, comme cela se fait pour les autres populations, nous paraît être un autre principe vers lequel nous devrions tendre. En effet, une pluralité de propositions permet de toucher un plus grand nombre.

Par le fonctionnement et l'existence même de la commission Aînés, chargée de la conduite du projet Aînés et constituée d'habitants du quartier, la structure propose de viser à l'autonomie et la prise en charge par les principaux intéressés des objectifs de l'activité et de l'activité elle-même. «Faisons pour et faisons par» !

Meilleure intégration des populations migrantes établies dans le quartier

Une des questions de fond pour notre association est de savoir comment des actions de type socioéducatif et socioculturel de la MQSJ peuvent avoir une influence sur le quartier afin de contribuer à diminuer les risques de désaffiliation. Autrement dit, comment ces actions peuvent favoriser une meilleure co-habitation dans notre quartier.

Il s'agit plus particulièrement actuellement de nous pencher sur la question d'une meilleure intégration des populations migrantes établies dans le quartier, notamment celles qui pourraient être regroupées dans des immeubles spécifiques par l'Hospice Général.

La priorité, pour la MQSJ, doit se focaliser sur un soutien aux démarches de groupes d'habitants qui cherchent à favoriser une approche d'intégration de ces populations migrantes dans laquelle l'idée d'échanges réciproques se substitue à celle d'aide. La MQSJ est positionnée alors dans une vraie démarche d'animation socioculturelle : elle soutient la réalisation d'actions par et pour les habitants, mais ne fait pas à leur place : mise à disposition de locaux, soutien des animateurs pour toutes les questions de choix d'actions et d'organisation, intégration de ces habitants dans les activités de la MQSJ, etc.

Démocratie participative

Dans ce domaine il est très clair que l'on doit se diriger vers une réelle autonomisation des habitants, concrétisée par le projet "Forum", le rôle de la Maison de Quartier devant être essentiellement d'ordre logistique, de coordination et mise à disposition de savoir-faire et de structure.

Le fait de le laisser en "priorité haute" permet de présenter ce projet comme l'un des axes originaux et novateurs, très en lien avec la réalité du quartier et emblématique de l'action de la MQSJ.

Cet axe de travail longtemps défendu "à l'externe" par le biais du projet "Forum" devrait aussi logiquement s'inscrire à l'interne du fonctionnement de l'association. A cet effet, une « charte de l'équipe d'animation » devrait être élaborée.

Evénements festifs et culturels

C'est avec une volonté d'ancrer ces événements dans une logique d'intégration intergénérationnelle que l'assemblée générale du 19 juin 2006 a voulu prioriser cet axe fondateur et originel de la MQ. On peut considérer que les fêtes ont une place dans la maison de quartier de Saint-Jean avant tout pour créer du lien et un sentiment d'appartenance.

Les événements festifs et culturels sont tout autant des grands moments de rassemblement populaire, comme à l'Escalade, que des événements plus «intimistes» pouvant s'intégrer dans les activités régulières, comme les Antibrouillards. Ces deux formes de fêtes ont leur raison d'être dans les activités de la Maison de Quartier de Saint-Jean et, en fonction des contextes, l'accent pourra être davantage porté sur une forme que sur l'autre.

Par ailleurs, ces moments festifs devraient permettre d'alterner d'une part des occasions de découverte et de création où les aspects novateurs sont dominants, et d'autre part, des moments de rencontres plus traditionnels. Pour déterminer ces équilibres, on tiendra compte entre autres des événements festifs proposés par d'autres groupements du quartier et auxquels la MQ Saint-Jean pourra s'associer, pour autant qu'elle puisse y faire valoir ses objectifs et ses valeurs.

Ces moments festifs organisés par la Maison de Quartier ont pour objectif de la faire connaître à un plus large public tout en tenant compte des valeurs défendues dans le projet institutionnel:

Objectifs principaux :

1. Faire connaître la MQSJ à ceux qui ne la connaissent pas ou qui la connaissent mal tout en enrichissant le lien avec les membres et habitants participant habituellement aux fêtes.
2. Favoriser les échanges intergénérationnels et interculturels, la rencontre et la création de lien social.
3. Inciter le plus grand nombre de membres et d'utilisateurs de la MQ à participer de manière active et créative à l'élaboration et à la mise sur pied de tels événements.
4. Favoriser le lien avec d'autres associations du quartier.

Valeurs :

1. Convivialité, qualité de l'accueil, disponibilité à l'égard des participants.
2. Promouvoir la diversité culturelle.
3. Permettre l'accès à la culture, aux loisirs pour tous (favoriser la gratuité si possible ou des prix bas).
4. Lutter contre le consumérisme et l'individualisme ambiant.
5. Permettre aux utilisateurs d'être acteurs dans leur quartier.

Communication

La MQSJ s'est dotée d'une Charte de la communication (voir document ad hoc).

Cette charte est un document fédérateur et négocié, qui énonce des valeurs et des principes, qui sous-tendent par la suite des objectifs, des actions et des moyens de les évaluer.

Elle représente un « cadre » pour la mise en application de la communication au sens large du terme, au sein de l'association de la MQSJ. Cette charte trouve bien évidemment ses fondements idéologiques et théoriques dans le projet institutionnel de la MQSJ.

Dans le cadre de cette charte, nous entendons par « communication » :

- l'action, le fait de communiquer, d'établir une relation avec autrui
- l'ensemble des moyens et techniques permettant la diffusion d'un message auprès d'une audience plus ou moins vaste et hétérogène
- l'action d'informer, de promouvoir son activité et d'entretenir son image auprès du public

Afin de mieux définir ses actions en matière de communication, la MQSJ met en place des enquêtes de terrain.

Les Editions « Parlez-moi de Saint-Jean »

Développer les potentialités des usagers (enfants, adolescents, adultes) et des habitants du quartier à devenir des acteurs sociaux voulant et pouvant s'engager dans la création de collectifs est un des objectifs fondamentaux de la Maison de Quartier de Saint-Jean (MQSJ). Mais cette possibilité d'agir s'apprend, se construit, depuis la petite enfance, pendant la scolarité et ensuite, en tant que citoyen. Au coeur de cette action socio-éducative et culturelle qui est constitutive de l'animation, la MQSJ a été sensible, dès sa création, à l'ancrage historique des individus et des groupes sociaux. Dans l'association, nous sommes convaincus que la mise en valeur du contexte historique de ce quartier contribue à l'enrichissement des rapports sociaux actuels entre les habitants et au renforcement de leur identité. De plus, dans la perspective de l'exercice d'une démocratie participative impliquant le plus grand nombre, il est essentiel de permettre à tout un chacun de prendre conscience qu'un quartier et les manières d'y vivre sont les produits de décisions passées.

Dès lors, la découverte par les habitants de l'histoire de leur lieu de vie et la mise en valeur du « capital-mémoire » que détient l'ensemble des témoins de ce passé sont des aspects importants des actions d'animation de la MQSJ et ceci depuis sa création. Afin qu'une telle intention puisse trouver des concrétisations, l'association de la MQSJ a créé les « Editions Parlez-moi de Saint-Jean ».

C'est ainsi qu'après plus de 4 années de recherches, de rencontres, de récolte de documents et de témoignages oraux d'anciens habitants, il a été possible de présenter, en février 1990, une première exposition autour des 75 ans de l'école de Saint-Jean, suivie de la publication d'un livre.

Deux ans plus tard, une deuxième exploitation de nos documents donnait lieu à une exposition « Saint-Jean, un territoire, quatre époques » et à la mise sur pied du service « Passé simple » qui incitait toute personne intéressée à s'inscrire de manière active comme témoin de l'évolution du quartier.

En 1993, a été montée une nouvelle exposition suivie de la publication d'un ouvrage « Zoo. Mémoires d'éléphant. Le zoo de Genève à Saint-Jean entre 1935 et 1940 ».

Par la suite, ont été réalisées d'autres activités, comme la co-organisation d'une visite du quartier dans le cadre des Journées du Patrimoine, ainsi que l'édition d'un nouvel ouvrage, « Saint-Jean 1991-1994. Photographies » de Didier Jordan avec un texte de Catherine Safonoff.

Le projet institutionnel de la MQSJ prévoit que celle-ci, dans toute la mesure du possible, mette à disposition ses compétences et ses infrastructures, mais ne signe pas forcément son intervention pour laisser l'identité des autres prévaloir. En conséquence, les « Editions Parlez-moi de Saint-Jean » fonctionnent selon les principes suivants :

- Un comité d'édition est créé, fonctionnant sur le modèle des commissions de l'association de la MQSJ.
- Ce comité suscite, encourage et soutient des initiatives des membres de la MQSJ ou d'habitants visant à une publication et/ou une exposition dans le cadre défini ci-dessus.
- Chaque proposition fait l'objet d'une évaluation par le comité d'édition pour évaluer son intérêt, tant sur le plan historique que social, ainsi que ses potentialités en termes d'animation.
- En fonction de cette évaluation et selon accord avec les porteurs de l'initiative et avec l'approbation du comité de la MQSJ, les « Editions Parlez-moi de Saint-Jean » :
 - mettent à disposition les collections de la MQSJ, tout en réservant les droits de celle-ci
 - apportent un soutien logistique
 - peuvent assurer la prise en charge de la diffusion d'informations par les canaux habituels de la MQSJ
 - peuvent demander à la MQSJ de mettre à disposition ses locaux
 - peuvent demander à la MQSJ d'assurer la trésorerie et la gestion comptable (avec notamment l'utilisation du CCP)
- Sauf accord écrit entre les initiants et le comité de la MQSJ, les « Editions Parlez-moi de Saint-Jean » n'assurent aucune rémunération aux auteurs et ne couvrent pas les frais :
 - d'achats de droits de publication d'images ou de documents,
 - de conception d'ouvrage
 - de graphisme
 - de réalisation (photolitho, imprimerie...)

Par contre, le comité d'édition peut apporter un soutien aux auteurs et initiants dans leurs recherches de fonds et de professionnels de l'édition.

Evaluation interne des activités et du fonctionnement de la MQSJ :

8 principes

1. L'évaluation interne des activités et du fonctionnement de la MQ Saint-Jean est conçue avant tout comme une **explicitation** et non comme un contrôle du travail ou du rendement des personnes : elle permet de donner à voir les acquis et les problèmes, elle permet aussi de nommer ces acquis et ces problèmes afin de pouvoir les travailler. Elle repose sur l'idée de **l'imperfection des moyens de « mesure »** : les indicateurs et les données sont utilisés avec certaines précautions d'interprétation et en recherchant d'autre part constamment leur **amélioration**.

2. L'évaluation vise à une prise de recul permanente de la part des acteurs chargés de la mise en œuvre du projet institutionnel vis-à-vis des objectifs fixés en amont ; elle permet ainsi un **possible réajustement** de ces objectifs ou des éléments-clés de l'activité évaluée, en fonction des données rencontrées sur le terrain au moment de la mise en œuvre. De plus, cette évaluation qui se doit d'être ciblée permet de repérer les pistes et les actions qui sont les plus sensibles et doivent être mises en œuvre en priorité.

3. La prise en compte des points 1 et 2 rend nécessaire d'**ancrer l'évaluation à l'action** : il convient de la considérer comme une pratique ayant lieu en amont et tout au long du processus qui préside à l'action.

4. L'évaluation intégrée à l'action oblige chaque acteur à agir en tant qu'**acteur-évaluateur**. Sont considérés comme « acteurs –évaluateurs » de la MQ Saint-Jean tous ceux qui participent à la mise en œuvre du projet institutionnel à quelque niveau que ce soit (stratégique ou opérationnel, bénévole ou professionnel). Cette conception de l'évaluation vise à en déspecialiser la pratique et à ne pas la confier à des évaluateurs spécialistes externes. *Note : les utilisateurs qui sont considérés comme des acteurs et non des usagers, clients ou consommateurs devront, selon ce principe, être intégrés progressivement et dans la mesure du possible dans les démarches d'évaluation.*

5. L'évaluation intégrée à l'action implique une démarche évaluative plus dynamique de la part de tous les partenaires qui doivent **définir les critères** d'évaluation à partir d'une trame commune élaborée pour l'ensemble des actions / activités. Cette démarche collective permet de construire un dispositif d'évaluation d'autant mieux approprié par ses **utilisateurs futurs** qu'ils ont été les **principaux acteurs de son élaboration**, et d'autant plus opérationnel.

6. Il convient de **limiter le référentiel d'évaluation à un nombre restreint de critères** ; on s'oblige ainsi à identifier les enjeux les plus sensibles du projet institutionnel et on évite le piège des items trop précis que leur grand nombre rend peu opérationnels.

7. L'évaluation intégrée à l'action et effectuée par des acteurs-évaluateurs comporte une **visée cognitive** dans la mesure où elle conduit à accroître la connaissance que ces acteurs ont du projet institutionnel qu'ils mettent en place. De plus, elle permet aux acteurs chargés du dispositif de mieux connaître celui-ci au fur et à mesure qu'ils s'interrogent, dans une démarche permanente d'auto-évaluation, sur les effets de leur action.

8. L'évaluation interne des activités et du fonctionnement de la MQ Saint-Jean s'inscrit dans un système où d'autres acteurs – les politiques, l'administration, les financeurs – cherchent eux aussi à évaluer l'impact de leurs décisions et l'efficacité des actions menées par la MQ. Dans ce cadre, l'évaluation interne à la Maison de Quartier de Saint-Jean vise à un renforcement de la crédibilité de l'association auprès de ces acteurs externes par la possibilité de démonstration qu'elle offre. De plus, elle rend visible le qualitatif et tend à fournir un contre-poids aux critères quantitatifs imposés par les contrats de prestation, les conventions et les dispositions légales régissant les aides financières.

Principes de base :

Répartition des tâches claires, sur la base de cahiers des charges établis à l'avance, **visant à la responsabilisation des membres de l'association, sur la base des principes suivants :**

- a) Encourager les usagers à devenir membres de l'association
- b) Répartir les tâches de gestion dans des commissions nommées par le comité avec des cahiers des charges établis à l'avance. Elles sont formées de membres de l'association et de professionnels du secteur concerné. Les commissions gèrent leur secteur de la manière la plus autonome possible.
- c) Ouvrir les commissions aux membres de l'association, sans obligation pour ceux-ci d'être membres du comité (Architecture ouverte). Les séances du comité sont ouvertes aux membres de commission en tout temps (avec voix délibérative).
- d) Chaque commission a un responsable qui siège au comité et qui s'y réfère chaque fois qu'un dossier ne peut pas être du ressort de la seule commission.
- e) Le comité assure la coordination entre les commissions et traite des dossiers au niveau de l'intérêt général de la MQSJ.

La Présidence :

L'assemblée générale du 8 avril 2017 a validé toute une série de modifications d'articles des statuts afin de faire en sorte que la présidence puisse être exercée collectivement.

Le but était de mettre en place des manières de fonctionner permettant d'exercer plus collégialement les tâches traditionnellement dévolues à un.e président.e. De fait, les enjeux se portaient sur 3 plans :

- un.e président.e unique focalise trop l'attention des membres, des partenaires, des financeurs et des politiques, au risque de trop personnifier l'association.
- lorsqu'une seule personne exerce la tâche d'assurer la gestion d'ensemble de l'association et les régulations entre commissions, équipe, comité et autorités extérieures, les membres de comité peuvent tendre à se sentir exonérés de la responsabilité collective de cette gestion d'ensemble. Du coup, le système n'est pas aussi participatif qu'il pourrait l'être.
- lorsqu'un.e président.e exerce sa tâche pendant de nombreuses années, les deux effets ci-dessus peuvent s'amplifier au point de ne pas donner suffisamment de garanties pour la pérennité de l'association : remplacer le.la président.e devient alors un défi qui peut être difficile à surmonter.

Le concept de coprésidence retenu permet à plusieurs personnes (idéalement 3) d'avoir une vue d'ensemble de ce qui se passe dans l'association. De plus, on peut de cette manière assurer une meilleure pérennité de l'association, par exemple en prévoyant qu'un.e candidat.e s'engage en principe pour 3 ans et qu'à chaque AG, un des 3 postes est automatiquement repourvu.

Toutefois, comme il est important que des dispositions statutaires n'entraînent pas un risque d'entraver la vie de l'association, le nouvel article 25 al. 2 prévoit que « *la présidence, (...) peut être exercée par une personne ou par un collègue d'au maximum 3 coprésident.e.s.* ». L'association pourra ainsi faire face à une conjoncture lui imposant de revenir provisoirement à une présidence unique sans demander une modification des statuts. De même, si une personne désignée à la coprésidence démissionne en cours d'année ou est dans l'impossibilité d'exercer sa tâche, la présidence peut continuer à être assurée par la ou les personnes restantes sans qu'une AG doive être convoquée.

Pour limiter le cumul des mandats des membres de la coprésidence, le comité veille à répartir au mieux les fonctions lorsque, à la séance suivant l'Assemblée Générale, il décide de la répartition des membres de comité dans les commissions. En principe, les membres de la coprésidence peuvent être au maximum répondant d'une seule commission. En ce cas, ils.elles veillent à ne pas mélanger leurs deux fonctions¹.

Cahier des charges pour la coprésidence² :

Régulations et suivis nécessaires au bon fonctionnement de l'association :

- contact régulier avec l'équipe lors du colloque, en principe hebdomadaire et pas plus d'une demi- heure, sauf nécessité.
- contact régulier avec les répondants des commissions. Lecture des PV des commissions afin de faire traiter par le comité les points qui le nécessitent.

Organisation et gestion du comité :

- préparation de l'ordre du jour des séances
- animation des séances
- responsabilité du procès-verbal, de sa diffusion et du suivi des décisions prises.

Responsabilité générale du rendu de compte aux membres et aux partenaires :

- délégation des tâches pour la réalisation du rapport d'activités
- rédaction du « mot de la coprésidence » et du chapitre 3. « axes prioritaires et bilan »
- proposition des axes prioritaires de l'association pour l'année suivante soumise à l'Assemblée Générale
- préparation de l'assemblée générale et animation de celle-ci
- responsabilité du procès-verbal de l'AG, de sa diffusion et du suivi des décisions prises
- préparation de la réunion annuelle tripartite avec la Ville et la FASE
- suivi avec le.la répondant.e de la commission des finances et la secrétaire comptable afin d'être en mesure de garantir la bonne utilisation générale des subventions octroyées.

¹ Ajout accepté par l'AG du 14 avril 2018

² Accepté par le comité dans sa séance du 13 mars 2018 et validé par l'AG le 14 avril 2018

Les professionnels de l'association sont considérés comme les «outils» de l'association.
Leur cahier des charges est défini à part, sur la base de ce projet institutionnel.

Les commissions et leur cahier des charges :

Commission Administration et Finances

Suivi de la trésorerie, des budgets et de la gestion financière et matérielle. Etablissement et vérification des outils de gestion de l'équipe et de son activité. Validation des absences du personnel auprès de la FASe.

Commission jeunesse

Elle regroupe les deux commissions « enfants » et « adolescents » dont elle assume le cahier des charges. De plus, ce même cahier des charges est étendu aux activités « jeunes adultes ».

Commission Enfants

Conception, validation, établissement des programmes d'activités et des besoins financiers, gestion au quotidien et suivi de l'activité du secteur enfants et de son personnel spécifique.

Commission Ados

Conception, validation, établissement des programmes d'activités et des besoins financiers, gestion au quotidien et suivi de l'activité du secteur ados / jeunes adultes et de son personnel spécifique. Gestion des conflits avec les adolescents, travail sur les sanctions.

Commission Aînés

Conception, validation, établissement des programmes d'activités et des besoins financiers, gestion au quotidien et suivi de l'activité du secteur aînés et de son personnel spécifique.

Commission Relations avec le Personnel

Procédures d'engagements des animateurs, gestion des conflits internes à l'équipe et entre l'équipe et le comité. Suivi du personnel et entretiens réguliers et personnalisés d'évaluation. Cette commission doit rester composée de membres de comité uniquement.

Commission Quartier

Représentation de l'association au sein du groupe de pilotage du Forum St-Jean-Charmites et de toute autre organisation extérieure à la MQSJ, lorsque nécessaire.

Commission Communication

Conception, validation, établissement de la politique de communication de la maison et de ses besoins financiers. Diagnostic, projections et prévisions de budget du matériel et des publications régulières et ponctuelles de la MQSJ.

Commission Antibrouillards / Capuccini

Conception, validation, établissement de la programmation des Antibrouillards et des Cappuccini et de leurs besoins financiers. Gestion au quotidien et suivi de l'activité des huit dimanches et de son personnel spécifique.

Fréquence des réunions

- 10 x an pour le comité, soit une fois par mois, un mardi soir dès 20 heures, hormis durant l'été
- 6 à 10 x an pour les commissions : rythme régulier à définir par la commission

Comité et commissions avril 2018 - mars 2019 (après AG 2018)

Les noms en italique sont ceux des membres d'une commission qui font aussi partie du comité sans être responsables de la commission. Rappel : font également partie des commissions les professionnel.le.s du secteur concerné.

